

## AUTONOMIE DES PETITS PEUPLES FINNO-OUGRIENS

---

Un remaniement considérable du statut territorial a eu lieu en Russie depuis la Révolution communiste du mois d'octobre 1917, dû précisément en grande partie à cette révolution. Certains territoires ont cessé de faire partie de la Russie, soit par suite de la formation ou de la résurrection de nouveaux États indépendants (Finlande, Esthonie, Lettonie, Lituanie, Pologne), soit par suite de l'annexion par les États voisins (Bessarabie ; Kars, cédé à la Turquie). Le reste de l'ancien empire a été soumis à quatre régimes différents<sup>1</sup> : le premier est celui des *Républiques fédérées et alliées* (Biélorussie, Ukraine, etc.), le second comprend les *Républiques autonomes* (Rép. des Bachkires, Tartares, etc.), le troisième embrasse les *Régions autonomes*. Enfin tout ce qui reste en dehors de ces formations constitue la Russie proprement dite. Nous laisserons de côté les deux premiers régimes, ainsi que, naturellement, le noyau moscovite, pour ne nous occuper que du troisième type de formation<sup>2</sup>.

Au point de vue de la constitution soviétique, d'après les explications de M. A. Pilenco, les Régions autonomes ne constituent qu'un procédé administratif, permettant de réunir sous une autorité spéciale les ressortissants d'une nationalité déterminée. La création de ces autonomies locales se base notamment sur l'article 11 de la Constitution soviétique du 10 juillet 1918, qui admet que les Soviets des régions qui se distinguent par leur façon de vivre et leur composition nationale peuvent se réunir et former des unions des régions autonomes, à la tête desquelles se trouvent — tout aussi bien qu'à la tête de toutes les unions provinciales en général — des Conseils des Soviets régionaux et leurs organes exécutifs. Pour maintenir une certaine unité entre ces Soviets régionaux et en vue de les surveiller on a créé un « Commissariat des nationalités », organe central ; chaque nationalité

1. A. Pilenco, *La fédération soviétique*. Revue générale de droit international public. T. 1923, p. 223-249 (mai-août).

2. Le Traité du 30 décembre 1922 sur « l'organisation du Congrès de l'Union des Républiques socialistes soviétiques » réintroduit, par la suppression de l'indépendance des républiques fédérées et alliées, un centralisme à outrance, mais ne touche pas à l'institution des « régions autonomes ».

est tenue, selon les prescriptions du décret du 19 mai 1920, d'envoyer auprès de ce Commissariat une délégation formée d'un président et de deux membres. On a créé plus tard, par le décret du 21 avril 1911, vraisemblablement des membres de ces délégations, un « Conseil des nationalités », qui représente auprès du « Commissariat des nationalités » les particularités économiques et culturelles des nationalités et des minorités de la Russie. Dans ces délégations nous voyons représentés entre autres les Votiaks, les Zyriènes et les Tchérémisses, ainsi que les Finnois et les Caréliens. L'indépendance politique de ces nationalités est d'ailleurs plutôt fictive depuis le décret du 16 décembre 1920, qui institue des « Représentants » du Commissariat des nationalités auprès des Sovièts des nationalités ; ces représentants prennent part aux délibérations avec voix consultative.

Nous avons réuni ci-dessous quelques données éparses relativement à ces autonomies finno-ougriennes. Ces données sont assez maigres et ne nous donnent pas de renseignements sur les détails de leur « renaissance » nationale, si le mot est exact ici. Nous voudrions savoir par exemple si, par suite de l'organisation de ces régions autonomes finno-ougriennes, qui sont au nombre de trois, la langue nationale trouve une place ou non dans l'administration, l'enseignement et dans la vie publique en général. La langue nationale est-elle plus cultivée et pratiquée chez eux qu'elle ne l'était auparavant ? Est-ce que les éléments russifiés de ces peuples (par exemple chez les Zyriènes) font retour à la langue de leurs pères ? Une conscience nationale est-elle en éclosion et pourra-t-elle résister à l'avenir à la russification lente ou imposée ? Une élite pourra-t-elle se former dans le sein des peuples gratifiés d'une autonomie régionale et sera-t-elle à même d'organiser ces peuples pour en faire des nations ? Autant de questions auxquelles il nous est impossible de répondre maintenant, mais nous espérons qu'avec la reprise des communications entre la Russie et l'Europe toutes ces questions trouveront leur réponse un jour.

1. TERRITOIRE DES VOTIAKS. — « Ce territoire a été constitué un peu plus tard que les autres et il a été extrêmement difficile de délimiter exactement ses frontières. Il comprend environ la moitié du district de Glazov, trois quarts de ceux de Malmyj et Sarapoul (autrefois dans le département de Viatka), ainsi que trois quarts du district de Elabouga, appartenant aussi autrefois au département de Viatka, mais les villes de Malmyj, Glazov, Sarapoul, Elabouga n'y sont pas comprises. En outre, la moitié environ du

district de Perm, dans le département de Okhansk, complète l'ensemble du territoire votiak. La moitié de l'ancien district de Glazov conserve son nom ; les parties de Malmyj, Sarapoul, Elabouga et Okhansk, que l'on a cédées [au territoire des Votiaks] s'appellent maintenant Selta, Ijevsk, Mozga et Debessi <sup>1</sup>. » — Sa **capitale** est Ijevsk. — Sa **superficie** est de 28.888 kilomètres carrés <sup>2</sup> ou 11.300 milles <sup>3</sup> ou 25.430 verstes carrées <sup>4</sup>. — Sa **population** monte à 686.049 âmes <sup>5</sup>. — D'après un tableau, montrant la situation de 1920, 1921 et 1922, elle se divise en population rurale avec 634.000 âmes et en population urbaine avec 53.000 âmes, total : 687.000 <sup>6</sup>. D'après un autre tableau statistique donnant les résultats provisoires de la récolte de 1922, fourni au représentant du Dr Nansen par un représentant plénipotentiaire du gouvernement soviétique, elle ne monte qu'à 652.000 âmes (602.000 et 50.000) <sup>7</sup>. Cette diminution est-elle due à la famine de 1921 et 1922 qui a frappé très durement ce territoire ? Le pourcentage d'affamés était 74.17 % dans la population ; il y avait 17.59 affamés par kilomètre carré <sup>8</sup>. Sur les conditions actuelles de la population et du territoire votiaks je cite quelques passages d'un article de M. J. MÖSSEG, instituteur zyrïène réfugié à Helsingfors <sup>9</sup> :

« En 1920, les Votiaques eux aussi furent dotés de droits d'autonomie. Ils jouissaient de conditions de développement national, politique et économique très avantageuses, le pays possédant des richesses naturelles suffisantes, le nombre des Votiaques étant assez important, la population relativement dense et non dispersée. Enfin ils possèdent plusieurs villes importantes comme Yelabouga, Sarapoul, Ijevsk.

« Ijevsk est à l'heure présente la capitale de la République des Votiaques, comptant jusqu'à 70.000 habitants. La plupart des habitants de cette ville sont des Russes, mais Ijevsk, en tant que capitale d'une république indépendante et autonome, entourée de toutes parts de la population

1. *Rapport sur les conditions économiques de la Russie traitant spécialement de la famine de 1921 et 1922 et de la situation de l'agriculture*. Société des Nations. Genève, 1922 (C. 705. M. 451. 1922. II), p. 150-151.

2. *Rapport...* p. 170, d'après les rapports adressés à la Commission internationale russe d'assistance et des bulletins publiés par la Commission centrale pan-russe d'assistance. Selon l'*Almanach de Gotha*, 1923, p. 1275, 28.940 kil. c.

3. *The Statesman's Yearbook*, 1923, p. 1279.

4. G. Welter, *Ce qu'il faut savoir de la Russie économique*. Paris, Dunod édit. [1923], p. 5.

5. Elle se décompose ainsi : hommes, 299.162, femmes, 386.887. — Densité par kil. car. : 24. Dénombrement du 28 août 1920. *Almanach de Gotha*, 1923, p. 1281.

6. *Rapport...* p. 103.

7. *Rapport...* p. 70.

8. *Rapport...* p. 170.

9. *Est Européen* (revue mensuelle ; Varsovie), 4<sup>e</sup> année, 3 mai 1923, p. 248-251.

purement votiaque des villages, commence à perdre son caractère russe et il est à croire que cette ville deviendra un jour votiaque quant à la majorité de sa population. »

C'est le décret du 5 janvier 1921 (d'après l'*Almanach de Gotha*, 1913 : du 4 novembre 1920) de la République fédérative socialiste des Soviets de Russie qui établit la « Région autonome des Votiaks ».

2. TERRITOIRE DES TCHÉRÉMISSES (en leur langue : *MARI*). — « Le territoire Marii, de création nouvelle, comprend le district de Tsarévokokchaïsk, appelé maintenant Krasniékoktchaïsk et Kosmodémiansk. Ces deux districts appartenaient autrefois au département (« gouvernement ») de Kazan, plus le district de Serpour, appartenant au district de Ourzoum, dans le département de Viatka <sup>1</sup>. » — Sa capitale est Krasnokoktchaïsk (ci-devant Tsarévokoktchaïsk). — Sa superficie est de 15.428 kilomètres carrés <sup>2</sup> ou 6.040 milles carrés <sup>3</sup> ou 13.581 verstes carrées <sup>4</sup>. — Sa population monte à 300.069 âmes <sup>5</sup>. — D'après un tableau, montrant la situation de 1920, 1921 et 1922, elle se divise en population rurale avec 290.000 âmes et en population urbaine avec 10.000 âmes, total : 300.000 <sup>6</sup>. D'après un autre tableau statistique, donnant les résultats provisoires de la récolte de 1922, fourni au représentant du Dr Nansen par un représentant plénipotentiaire du gouvernement soviétique, elle ne monte qu'à 286.000 âmes (276.000 et 10.000) <sup>7</sup>. Cette diminution est due sans doute également à la famine de 1921 et 1922 qui a frappé très durement le territoire des Mari-Tchérémisses (plus durement que celui des Votiaks). Il y avait 21.70 affamés par kilomètre carré. Le pourcentage des affamés était probablement 100 % dans la population, en tous cas leur nombre était, d'après les statistiques fournies par les Soviets, même plus grand que le nombre indiqué pour la population effective de ces zones. On croit qu'il y a là une erreur, due peut-être aux récentes modifications apportées aux limites administratives <sup>8</sup>. Voici ce que M. I. Mössec dit de leur condition actuelle <sup>9</sup> :

1. *Rapport...* p. 170.

2. *L'Est Européen*, 5 février 1923 (4<sup>e</sup> année, n° 1), p. 50-54.

3. *Rapport...* p. 150-151.

4. *Rapport...* p. 170. Selon l'*Almanach de Gotha* 1923, p. 1275, 15.455 kil. car.

5. *The Statesman's Yearbook*, 1923, p. 1279.

6. G. Welter, *ouvr. cit.*, p. 5.

7. *Rapport...* p. 170 ; Welter, *ouvr. cit.*, p. 5 ; *The Statesman's Yearbook*, *loc. cit.* Elle se décompose ainsi : hommes 131.019, femmes 169.050. — Dens. par kil. car. : 1. 9. *Ann. de G. p.* 1281.

8. *Rapport...* p. 103.

9. *Rapport...* p. 70.

« ... Avant la guerre l'instruction publique avait atteint un niveau assez élevé. En 1917 paraissaient deux journaux en langue marié.

« Le gouvernement de la Russie impériale a divisé sciemment les territoires des Tchérémisses en quatre unités administratives (ceux de Viatka, de Kazan, de Kostrom et de Nijni-Novgorod). En 1920, les Tchérémisses ont réussi à unir leurs terres sous le nom de la *République Mari*, jouissant d'un statut autonome, avec, comme capitale, la ville Krasnokokchaïsk (avant la guerre : Tsarevokokchaïsk)<sup>1</sup>. La République Mari ne possède point de richesses minières, cependant la fertilité de son sol offre une base économique suffisante de son autonomie politique, pourvu que Moscou ne veuille pas s'en mêler.

« Les documents se rapportant à l'histoire du peuple Mari, et qui se trouvent dans les archives russes, démontrent que les Tchérémisses étaient, il y a 400 ans, un peuple fort et nombreux, défendant avec acharnement son indépendance contre les appétits de Moscou, tout un siècle durant. »

M. I. Mösseg esquisse ensuite l'histoire du peuple tchérémisses, à partir de 1455, qui est une longue suite de luttes contre les Moscovites. Il analyse, d'après l'historien Firsov, les moyens qu'ont employés les Russes pour réduire le nombre de ce peuple finno-ougrien (massacre, étatisation, pillage, diverses restrictions de commerce, violences, impositions excessives et enfin déportation forcée par grands groupes vers l'Est) :

« Ce fut une méthode appliquée par les Russes non seulement pour avoir raison des nations domptées en les dispersant, mais pour préparer le terrain à la colonisation russe : les colons profitaient ainsi des fermes complètement outillées (de villages entiers) avec prés et champs en culture. Les malheureux habitants, expulsés de force de leurs habitations et déportés en pays étrangers, privés de ressources, succombaient à la famine et aux maladies. Les survivants se mêlaient à la population locale... Les Tchérémisses déportés dans les gouvernements d'Oufa et de Perm (district de Birsk et de Krasnooufmsk) ont toutefois réussi à conserver leur conscience nationale jusqu'au moment actuel... »

3. TERRITOIRE DES ZYRIÈNES (en leur langue : KOMIS). — « Le territoire zyriène est une nouvelle province qui comprend les districts d'Oust-Syssolsk et de Yarensk, appartenant autrefois à la province de Vologda et les trois quarts du district de Petchora appartenant autrefois à la province d'Arkhangel (le quart restant à la province d'Arkhangel comprend la ville d'Oust-Zilma et le district d'Oust-

1. C'est le décret du 25 novembre 1920 d'après l'*Almanach de Gotha*, 1923 : du 4 novembre 1920) du Gouvernement soviétique de Russie qui établit la Région autonome des Mari-Tchérémisses en attribuant au Conseil exécutif de ce peuple les droits d'un Comité exécutif de gouvernement (département).



[4. LES MORDVES, bien que leur nombre se fût monté, d'après le recensement de 1897, à 1.023.841, n'ont pas reçu l'autonomie à l'instar des autres peuples, probablement parce qu'ils sont dispersés sur un territoire d'une très grande étendue, inextricablement mêlés à d'autres peuples<sup>1</sup>. Ils avaient pourtant demandé l'octroi d'une organisation autonome territoriale, mais ne l'ont pas obtenue. Voici ce que dit à ce sujet M. I. Mösseg<sup>2</sup> :

« Le 10 août 1921 les représentants des Mordoviens se réunirent à Samara et résolurent de revendiquer des droits autonomes. Ces droits cependant ne leur furent point octroyés, malgré la prépondérance dans la région, dont il s'agit, de l'élément mordovinien, constituant 50 à 60 % de la population globale sur les Russes, les Tartares et les Tchouvaches. »]

Nous voudrions clore ce bref résumé des données relatives aux trois autonomies finno-ougriennes (nous nous occuperons de la quatrième, celle de Karélie orientale, dans notre prochain numéro) par les paroles optimistes de M. I. Mösseg, fils d'un de ces peuples ressuscités à une nouvelle vie qui leur apportera, nous espérons, sinon l'indépendance politique, du moins la possibilité de leur renouveau national et de culture, ainsi que la renaissance et le développement de leurs langues nationales. Le résultat sera peut-être l'affermissement d'une conscience nationale, et, plus tard, l'éclosion d'un sentiment de solidarité et de fraternité entre les petits peuples finno-ougriens<sup>3</sup> :

« L'histoire des peuples finnois aux confins orientaux de l'Europe (Mordoviens, Tchérémisses, Votiaks et Zyrènes), la période de leur existence indépendante, leur lutte opiniâtre pour la conservation de leur indépendance pendant quelques centaines d'années, et lorsque vint l'époque de l'esclavage — la lutte pour la vie même et le maintien de leur nationalité, l'accroissement rapide de leur nombre ainsi que leur renaissance économique — tout cela constitue autant de preuves que ces peuples ne sont pas dépourvus de persévérance, de capacités vitales et d'énergie. Ils ont su non seulement tenir tête aux circonstances défavorables qui semblaient les condamner à une extermination totale, mais sont entrés dans une voie nouvelle qui les conduit vers le développement.

« Le temps est venu pour tous ces peuples opprimés naguère, de jouir des bienfaits du principe de la liberté de statuer sur leur propre sort. »

Z. BARANYAI.

(Genève).

1. Le *Bulletin des renseignements de l'Office commercial fr. pr. la Russie et les pays limitrophes* (août-sept. 1922, cité par *La Géographie*, t. XXXVIII, p. 507), fait erreur en parlant d'une « République des Mordves ».

2. *Est Européen*, 3 mai 1923, p. 248-251.

3. *Est Européen*, 3 mai 1923, p. 251.